

DÉLIVRANCE DES CARTES DE BREVETS DE LA COMMISSION ENVIRONNEMENT ET BIOLOGIE SUBAQUATIQUES

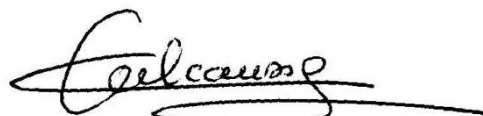
BREVETS	Délivrance des cartes « Bio » par les Présidents de club (Possible depuis le 1 ^{er} juillet 2013)	Délivrance des cartes « Bio » par la Présidente de la C.R.E.B.S. (Procédure inchangée)
Plongeur Bio niveau 1	OUI	OUI
Plongeur Bio niveau 2	OUI	OUI
Formateur Biologie 1 ^{er} degré	NON	OUI
Formateur Biologie 2 ^{ème} degré	NON	OUI

Délivrance des cartes « Bio » par les Présidents de club :

- Le Président de club utilise l'application nationale qui lui permet de délivrer les licences et les autres brevets.
- Le responsable du stage doit envoyer un bordereau de délivrance des brevets (téléchargeable sur le site bio région, <http://www.bio-ffessm-cif.fr>, menu « formation ») au Président de la C.D.E.B.S. de son département et un second bordereau à la Présidente de la C.R.E.B.S. pour archivage et bilan de fin de saison. Ils permettent le suivi de l'activité des encadrants bio et l'information auprès des présidents bio.
- Les cartes seront facturées au club par le Comité Régional IDF-Picardie en fin de mois en même temps que les licences et les brevets des autres commissions. Cette facture fera office de reçu.

Délivrance des cartes « Bio » par la Présidente de la C.R.E.B.S. :

- Le responsable de stage envoie deux bordereaux de délivrance des brevets et les chèques correspondants (ordre : **FFESSM/IDF-Picardie/CREBS**) au Président de la C.D.E.B.S. de son département qui garde un bordereau et fait suivre l'autre bordereau et les chèques à la Présidente de la C.R.E.B.S. pour saisie des cartes, archivage, bilan de fin de saison et suivi d'activité des encadrants bio.
- La Présidente de la C.R.E.B.S. délivrera un reçu de paiement si nécessaire.



Chantal DELCAUSSE
Présidente de la C.R.E.B.S.